



Rapport de la commission "Sécurité Perreux"
chargée de l'examen
**du rapport d'information du Conseil d'Etat concernant la
situation et la sécurité au centre d'accueil pour requérants
d'asile de Perreux**

(Du 19 mars 2013)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission "Sécurité Perreux" chargée de l'examen du rapport d'information du Conseil d'Etat 13.004 concernant la situation et la sécurité au centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux.

La commission a siégé les 4 et 12 mars 2013 dans la composition suivante:

Président: M. Philippe Loup
Vice-président: M. Olivier Haussener
Rapporteuse: M^{me} Carol Gehringer
Membres: M^{me} Annie Clerc-Birambeau
M^{me} Marina Giovannini
M^{me} Laurent Schmid
M^{me} Martha Zurita
M. Etienne Robert-Grandpierre
M. Walter Willener

1. PREAMBULE

Nous remercions le conseil d'Etat pour son rapport d'information. Lors de la première séance nous avons visité le centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux. Notre travail s'est bien déroulé, par des échanges cordiaux autour d'une situation difficile concernant une problématique actuellement très controversée.

2. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Nous devons constater que ce rapport suscite de nombreuses questions, qui ne sont pas que d'ordre financier, mais également d'ordre humanitaire et sécuritaire, et pour lesquelles nous n'avons pu obtenir toutes les réponses.

Ce rapport nous présente des faits sans pour autant nous proposer d'alternatives à la prise en compte de l'évolution de la problématique de l'accueil à Perreux.

Selon les informations reçues de la part du SMIG, seuls 10 à 15% des requérants d'asile seraient des sujets à problème. Les 85% à 90% des requérants qui sont respectueux de notre accueil ne devraient pas pâtir du comportement des autres.

Il est également à relever qu'à la suite de la visite des infrastructures de Perreux, la commission peut qualifier les conditions d'accueil de correctes et certainement bien meilleures que celles d'autres cantons.

En ce qui concerne le volet financier, le rapport n'est pas très explicite sur le sujet et plus particulièrement en ce qui concerne les coûts tant de la sécurité intérieure qu'extérieure. Cependant, il est évident qu'au vu des difficultés récemment rencontrées les 864.000 francs du crédit supplémentaire urgent ne seront pas suffisants pour résoudre tous les problèmes de sécurité.

La commission pense qu'il existe encore un fort potentiel d'amélioration et que la sécurité pourrait gagner en efficacité par le choix d'un encadrement plus adéquat.

Certains commissaires ont également émis des remarques sur la durée trop longue de la procédure de renvoi des requérants n'ayant pas obtenu l'asile. Le SMIG a répondu que cette procédure était compliquée et que le SMIG faisaient tout ce qui était en son pouvoir afin que les renvois se fassent correctement et dans les meilleurs délais.

Pour qu'une étude complémentaire soit effectuée, la commission dépose le postulat annexé au présent rapport.

3. POSTULAT DE LA COMMISSION

Sans opposition, la commission propose au Grand Conseil d'adopter le postulat 13.132, intitulé Mesures sécuritaires et organisation du Centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux, annexé.

4. CONCLUSIONS

Le présent rapport a été adopté par courrier électronique le 19 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 19 mars 2013

Au nom de la commission "Sécurité Perreux":

Le président,
P. LOUP

La rapporteure,
C. GEHRINGER

19 mars 2013

13.132
ad. 13.004

Postulat de la commission "Sécurité Perreux"

Mesures sécuritaires et organisation du Centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux

Le rapport d'information du Conseil d'Etat 13.004 donne des indications sur les mesures sécuritaires prises au centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux. Cependant la succession d'événements violents et d'attitudes relatés par la presse nous amène à nous interroger sur la validité de certaines mesures sécuritaires prises, ainsi que sur l'organisation générale du centre. Dès lors, face à ces problèmes récurrents qui péjorent les missions d'un accueil respectueux, digne et rigoureux, la commission ad-hoc demande au Conseil d'Etat d'étudier:

- l'adéquation qualitative et quantitative du personnel d'encadrement et de sécurité avec la typologie des requérants;
- des modes d'encadrement et d'occupation des requérants – quel que soit leur statut – avec l'aide des collectivités publiques ou de privés et ce, avec des possibilités de rétribution selon un concept de contre-prestations;
- les avantages et les inconvénients de centres d'accueil plus petits et mieux intégrés,

La commission demande au Conseil d'Etat de clarifier le coût financier tant de la sécurité intérieure qu'extérieure.

La commission demande que le rapport complémentaire puisse être présenté avant le budget 2014.

Signataires: Ph. Loup, président, O. Haussener, C. Gehringer, A. Clerc-Birambeau, M. Giovannini, L. Schmid, M. Zurita, E. Robert-Grandpierre et W. Willener.